



FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Vie municipale

Travaux de réparation :

La municipalité a changé le filet du terrain de tennis qui était abîmé et en a profité pour nettoyer le court.

Circulation – arrivée et sortie des écoles :

Nous rappelons aux parents qui déposent ou viennent chercher leur(s) enfants scolarisés dans les écoles de Châtenay-sur-Seine de respecter le code de la route et de ne pas gêner la circulation afin de ne pas mettre en danger les piétons. Nous rappelons également que la circulation sur la place de la Mairie est interdite pendant les horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Recrutements :

Agent d'entretien :

La commune va recruter prochainement un agent d'entretien à temps complet. La fiche de poste est consultable en Mairie. Pour postuler, vous pouvez adresser votre candidature par mail à : chatenayrecrutement@orange.fr avant le 30 octobre (date de fin de session de recrutement) ou directement en Mairie.

Recensement 2021 :

Dans le cadre du recensement de la population en 2021, la mairie recherche deux agents recenseurs pour la période du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Les missions des agents consisteront à distribuer aux habitants des questionnaires à compléter, aider la population à remplir les données, collecter les questionnaires à domicile ou par voie dématérialisée, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis et à se conformer aux instructions de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Si vous êtes disponible et intéressé, vous pouvez adresser votre candidature (lettre + CV) en mairie, avant le 09 novembre 2020, à : chatenayrecensement2021@orange.fr ou directement en Mairie.

Crise sanitaire :

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris le 25 septembre dernier, par le Préfet de Seine-et-Marne portant sur l'interdiction des rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public. Cet arrêté est, pour le moment, applicable pour une durée de 15 jours à compter du lundi 28 septembre 2020 (jusqu'au 12 octobre inclus) pour tout le département classé dorénavant en zone « Alerte ».

Nous invitons les habitants, ayant loué les salles des fêtes (Salle polyvalente et Salle Lepême) pour les prochaines semaines, à se rapprocher de la Mairie afin de vérifier que votre demande de location reste valide.

Nota bene : la situation évoluant très rapidement, les informations données sur la crise sanitaire peuvent être caduques et/ou modifiées au moment de la distribution du flash Infos.

Repas des cheveux blancs – contexte covid pris en compte :

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, nous ne souhaitons prendre aucun risque pour nos administrés ; nous avons choisi d'offrir un colis de Noël et d'annuler le traditionnel repas. De ce fait, sont concernés tous les seniors âgés de 65 ans et plus, résidant sur la commune de Châtenay. La distribution des colis aura lieu mi-décembre, directement au domicile des concernés. Nous espérons tout de même que la situation s'améliorera rapidement en 2021 pour pouvoir nous retrouver rapidement autour d'un évènement convivial.

Exposition photographique :

Cécile Hautecoeur, photographe professionnelle et habitante de Châtenay-sur-Seine a le plaisir de vous inviter à son exposition photo du lundi 12 octobre au samedi 17 octobre 2020. Les amateurs de belles photographies pourront découvrir et se plonger dans des clichés mettant en valeur les monuments du territoire Bassée Montois et les danseuses. Rendez-vous en Salle du Conseil (Mairie de Châtenay) aux heures d'ouverture de la Mairie.

Bibliothèque Lydia Tonnellier :

Nous vous rappelons que Ghislaine Plomteux vous accueille, Rue Grande, tous les jeudis de 15h à 18h et le 1^{er} samedi de chaque mois de 15h à 17h. L'accès est ouvert à tous les habitants de la commune, tant pour les enfants que pour les adultes ; vous pourrez y emprunter des ouvrages de différents styles (science-fiction, fantastique, policier, roman d'amour ...). La cotisation d'adhésion est de 12 €.

Stage d'aéromodélisme :

Pendant les vacances d'automne, l'association Club Aéromodélisme Châtenay, avec la collaboration de la municipalité, organise un stage de 5 jours (tous les matins) du lundi 26 au vendredi 29 octobre, pour nos enfants de 9 à 13 ans. Lors de ce stage, les enfants découvriront l'aéromodélisme et apprendront à construire un modèle d'avion Piaf. La participation est de 15€ par enfant ; les places sont limitées, pensez à inscrire vos enfants rapidement en contactant François Plassat au 06 63 19 29 82.

Concours des citrouilles :

La municipalité organise un concours des citrouilles du vendredi 23 octobre au vendredi 30 octobre 2020. Deux catégories sont ouvertes : la citrouille effrayante et la citrouille rigolote. Un bon d'achat de 15€ sera offert au lauréat de chaque catégorie. Concours ouvert à tous les chatenaisiens.

Entreprises châtenaises :

Nous souhaiterions mettre en place un listing recensant toutes les entreprises châtenaises, avec leurs statuts, secteurs d'activités et coordonnées. Cette base nous permettrait de pouvoir communiquer avec les entreprises ponctuellement et de diffuser des informations administratives lorsque cela est nécessaire. Si vous avez une entreprise (quelque soit le statut), nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître en envoyant un mail à Delphine FASSIER (2^{ème} adjoint) à l'adresse : dfassier@chatenaysurseine.fr.

Solidarité, civisme et bon voisinage

Associations :

Les associations châtenaises ont maintenu et repris leurs activités sportives, culturelles et ludiques depuis septembre 2020. Les organisateurs ont pu adapter les activités afin de respecter strictement les règles sanitaires imposées. Les coordonnées de chaque association sont disponibles en Mairie

Environnement :

Le lundi 28 septembre, les élèves de l'école primaire Les Châtaigniers ont participé à une opération « Nettoyons la nature » initiée chaque année par l'enseigne Leclerc. Cette opération a été aussi l'occasion, pour les enseignants, de sensibiliser les élèves sur le tri sélectif, les déchets sauvages et le respect de la nature.

Par ailleurs, le samedi 10 octobre prochain, le SIRMOTOM organise une collecte des déchets dans les lieux publics de la commune. Tous les habitants souhaitant s'investir dans une action bénévole et citoyenne sont bienvenus pour participer au nettoyage. Le rassemblement aura lieu à 09h aux Etangs de Châtenay. L'opération de nettoyage se terminera à 12h. Chaque enfant devra être accompagné. Le port du masque est obligatoire.

Recensement citoyen :

Tout jeune Français âgé de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie et ce avant le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Ce recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de :

- ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État, permis de conduire avant l'âge de 25 ans ;
- ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Rénovation énergétique – MaPrimeRénov' :

Le 1^{er} janvier 2020, le gouvernement a mis en place une aide financière à la rénovation énergétique des logements « MaPrimeRénov' » ouverte à tous. Depuis son lancement, celle-ci rencontre un véritable succès. De ce fait, afin d'accélérer la rénovation et pour contribuer à la relance de l'activité économique, l'Etat a doté cette aide d'une enveloppe supplémentaire. Depuis le 1^{er} octobre 2020, MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location. Les travaux faisant l'objet d'un devis à compter du 1^{er} octobre seront éligibles aux nouvelles modalités de l'aide.

MaPrimeRénov' prévoit aussi un forfait rénovation globale, pour encourager les travaux ambitieux qui permettent un gain énergétique important et pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A. Plus de renseignements sur www.maprimerenov.gouv.fr.

Covid-19 :

Voici l'infographie du Ministère de la Santé rappelant les règles d'isolement en cas de suspicion ou de contact avec un cas avéré de covid-19.



COVID-19

ISOLEMENT, TEST : QUE FAIRE ?

Je suis contagieux(se) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.
L'isolement est le meilleur moyen de protéger les autres.

